



AVIS PUBLIC 2026-020

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Prenez avis que lors de sa séance ordinaire du **4 mai 2026 à 18 h 30**, à la salle du Conseil située au 124, rue Greenshields, le Conseil municipal de la Ville de Val-des-Sources entendra les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme et statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

Demande 2026-0010 visant l'immeuble en construction au, 275, rue Denault, Val-des-Sources.

Nature et effets :

La demande de dérogation mineure vise à régulariser l'aménagement de cases de stationnement avec une largeur de 2,50 mètres contrairement à la largeur minimalement prescrite de 2,80 mètres prescrite à l'article 12.8.1 du Règlement de zonage numéro 2006-116.

Toute personne intéressée pourra faire, **lors de la séance ordinaire du 4 mai 2026**, les observations pertinentes à la dérogation mineure en cause, pendant la période de questions réservée au public ou les transmettre par écrit, avant cette date, au 345, boulevard Saint-Luc, Val-des-Sources (Québec) J1T 2W4 ou bien par courriel au adm.mun@valdessources.ca .

Donné à Val-des-Sources, Québec, ce 17^e jour d'avril 2026


Annie Lamontagne,
Greffière